

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17/06/2019
3. Capacités d'accueil filières droit et AES
4. Eléments attendus et critères Parcoursup
5. Modification maquette M1 DPSC (tronc commun et double diplôme Ferrare)
6. Règlements d'examens M1 DPSC (tronc commun et double diplôme Ferrare)
7. Statuts Association René Cassin
8. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, Chargé de mission Master AES
Mme Arlette LIGÉY, Responsable administrative adjointe

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Etienne MULLER

Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, M. Salim ZEIBAK.

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des usagers

MédiaDroit :

Mme Sonia HOUAMDI

AED/CLUD AES :

Mme Dorine GERMAIN, Mme Lina BELHAJ, M. Anthony CARTINAUX

Personnalités extérieures :

M. Hervé THOMAS, Président de la Chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin,

M. Laurent RITTER, Président de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

M. Thierry GHERA, représenté par Mme Loana TILMAN, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

M. Xavier FAESSEL, Président du tribunal administratif de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

M. Christophe GODLEWSKI à Mme Peggy DUCOULOMBIER

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

M. François DUQUESNE à M. Etienne MULLER

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

M. Daniel AEBY, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole,

Mme Bénédicte GIRARD, Vice-doyen Licence Droit

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT

Collège B

Mme Christel SIMLER

Collège des usagers

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA (MEDIADROIT)

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Mme Martine GEMMERLE, Directrice par intérim du SCD

Mme Fabienne GERARD, chargée de gestion administrative et financière

Membres élus :

Collège B

M. Arnaud DURANTHON, maître de conférences

M. Pierre SCHAEFFER, professeur agrégé

Personnalités Extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, conseil régional d'Alsace

M. Olivier BITZ, Eurométropole Strasbourg

M. Christophe DARBOIS, ordre des avocats

M. Yvan JEANNERET, ordre des experts comptables

Collège des étudiants :

AED / Club AES :

M. Stéphane ROESZ

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, Mme Salomé GSELL, M Victor BLANLOEIL, Mme Hortense KROPP, M. Raphaël LAURAIN,

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	21

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 9h35.

1. Informations du doyen

• Mouvement de personnels

Accueil de nouveaux personnels enseignants :

Monsieur Samuel FULLI LEMAIRE et Monsieur Etienne FARNOUX, professeurs agrégés en droit privé

Madame Juliette LELIEUR et Madame Céline PAUTHIER nommés professeurs des universités

Madame Sabrina MRAOUIAHI maître de conférences en droit privé

Madame Sylvie PIERRE-MAURICE maître de conférences en droit privé

Madame Julie RONDU maître de conférences en droit public

Monsieur Yves GOLDER, professeur certifié d'anglais

Accueil de nouveaux personnels BIATSS :

Mme Aurélia CHRISTOPHEL, responsable du service RH de la faculté

Mme Wendy CUNJAMALAY, gestionnaire administrative au service des masters

Mme Ermira BERISHA, gestionnaire administrative au service des relations internationales

M. Maxime KLING, gestionnaire administratif au service des licences

Mme Arlette LIGEY, responsable administrative adjointe, en charge de la scolarité de la faculté

Madame le Doyen annonce par ailleurs la mutation de Madame Caroline KLEINER professeur des universités.

La mutation et la nomination de deux professeurs des universités ainsi que la fin des missions d'enseignement de Monsieur Nicolas GILLET entraînent la vacance de trois sièges au sein du conseil de faculté. Madame le Doyen informe que des élections partielles seront organisées prochainement.

Madame le Doyen indique que la remise des prix aura lieu le mardi 10 décembre 2019.

Une modification des attributions est apportée au sein de l'équipe décanale, Madame Catherine BIERENT est à compter du 1^{er} septembre vice-doyen en charge de la filière AES et Monsieur Bruno TRESCHER est à cette même date chargé de mission Master AES.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17/06/2019

- Le procès-verbal du 29/04/2019 est adopté à l'unanimité.

3. Capacité d'accueil filières Droit et AES

Madame le Doyen informe les membres du conseil de faculté que les éléments relatifs aux capacités d'accueil transmis habituellement en décembre à la CFVU seront soumis cette année en octobre. Il convenait donc de soumettre ces données au vote du conseil de faculté lors de cette séance. Madame le Doyen indique qu'il s'agit de proposer les mêmes chiffres que les deux années précédentes, à savoir :

- 300 pour AES
- 780 pour DROIT
- 40 pour DROITS EUROPEENS
- 10 pour le DOUBLE DIPLOME FRANCO ESPAGNOL
- 5 POUR LE DOUBLE DIPLOME FRANCO ITALIEN
- 15 pour le DOUBLE DIPLOME MAITRISE EN DROIT FRANÇAIS ET ANGLAIS
- 15 pour le programme intégré d'études juridiques franco-allemand (université de la Sarre)

- Les membres du conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur des capacités d'accueil 2020/2021.

4. Éléments attendus et critères Parcoursup

Madame le Doyen rappelle que le classement des dossiers s'appuie à partir de certains critères permettant de maintenir une certaine continuité. Avec la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, il faudra probablement retenir des éléments autres que ceux des séries.

Selon madame Delphine PORCHERON, chargée de mission en charge de la licence Droit, les critères retenus en droit se révèlent satisfaisants et sont donc reconduits :

- La valorisation des séries générales L, ES et S ainsi que STMG (+2 points), valorisation des notes obtenues au baccalauréat de français, la moyenne générale, la fiche avenir.

Madame Catherine BIERENT, vice doyen pour la filière AES, précise que les notes de mathématiques en première et terminale font partie des critères retenus en plus.

Madame le Doyen remarque que cette situation confirme l'existant ; à savoir que ce sont surtout les lauréats aux baccalauréats généraux et STMG qui s'inscrivent à la faculté. Les autres bacheliers sont peu présents dans nos cursus.

Pour le Droit Européen, les résultats en langue allemande et anglaise sont également pris en considération.

Madame Delphine PORCHERON indique que les doubles diplômes sont inscrits sur PARCOURSUP donnant plus de visibilité à ces formations.

Monsieur Salim ZEIBAK demande si le taux de réussite en première année de licence a changé depuis la mise en place de PARCOURSUP.

Madame le Doyen répond que ces éléments seront donnés lors des prochains conseils de perfectionnement, a priori, il n'y a pas un changement considérable.

- Les membres du conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur des éléments attendus et des critères Parcoursup.

5. Modification de maquette du master 1 Droit pénal et sciences criminelles (tronc commun et double diplôme Ferrare)

Madame le Doyen indique que la pratique est de faire voter les modifications de maquette en avril. Toutefois, des ajustements sont parfois nécessaires.

Monsieur Etienne MULLER vice doyen responsable des master droit, précise qu'en raison de la mutualisation des matières entre la faculté de sciences sociales et celle de droit, l'intitulé de la matière « Sociologie du risque, des déviations et de leur contrôle ou dynamiques sociales et imaginations sociologiques » est modifiée par « sociologie du risque, des déviations et de leur contrôle ou innovation sociologique ».

Ce changement d'intitulé de cours en sociologie implique une modification dans la maquette du master 1 Droit et dans le double diplôme FERRARE.

- Les membres du conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de la modification de la maquette du master 1 Droit pénal et sciences criminelles (tronc commun et double diplôme Ferrare).

6. Règlement d'examens

Master 1 Droit pénal et sciences criminelles : écho normatif au changement de maquette :

- Master 1 droit pénal et sciences criminelles, double diplôme Ferrare : après un ré examen des maquettes du double diplôme franco-italien par l'université de Ferrare, il est apparu que les étudiants suivant le M1 droit pénal et sciences criminelles ne validaient pas suffisamment d'ECTS en droit européen et en théorie du droit pour obtenir le diplôme italien. Afin de permettre aux étudiants de valider le *laurea magistrale italien*, il a donc été nécessaire de rendre obligatoire les matières Contentieux de l'Union européenne et théorie du droit et de la justice.

- LP Métiers du notariat : Dans le cadre de l'UE professionnalisation, les étudiants de licence Pro Métiers du Notariat effectuent un stage d'une durée d'au moins 8 semaines, à l'issue des examens du 2nd semestres, entre juin et août. Dans le cadre de cette UE, outre le stage, les étudiants rédigent un mémoire. Ce mémoire est enrichi de l'expérience pratique acquise par l'étudiant pendant son stage. Il est notamment illustré d'annexes constituées à cette occasion. Pour ces raisons, la soutenance du mémoire ne peut avoir lieu qu'en septembre, à l'issue du stage de l'étudiant.

Le mémoire est rédigé sous la direction d'un tuteur pédagogique qui conseille l'étudiant. Si, malgré ces conseils, le travail de l'étudiant ne satisfait pas aux exigences attendues, et si l'étudiant ne valide pas l'UE Professionnalisation, un rattrapage ne peut lui être proposé. L'année universitaire s'achevant à la fin du mois de septembre, il serait absurde et vain de demander à l'étudiant de rédiger, en quelques jours, un nouveau mémoire.

A l'évidence, le stage ne peut pas non plus être « rattrapé ».

Ces arguments nous conduisent à faire apparaître, dans le règlement d'examen, l'absence de seconde session pour l'UE Professionnalisation.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur des modifications de règlement d'examen.

7. Statuts association concours René Cassin

Madame Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen en charge des relations internationales, annonce les évolutions envisagées pour l'organisation de ce concours. Dans une optique de clarification et de simplification, une majorité du conseil scientifique souhaite la création d'une association dédiée à l'organisation du concours. Cette association comporterait des membres de droit venant de la fondation René Cassin et de la Faculté de Droit. Une réunion sur les statuts a eu lieu avec le Secrétaire Général de la Fondation et le bâtonnier. Les statuts étant actés par ces acteurs, ils sont soumis aux instances délibératives de la Faculté lors de cette séance puis de l'Université et de la Fondation René Cassin. Les statuts ont été validés par le service juridique de l'université.

Concrètement, la création d'une telle association implique que les personnels de la Fondation et de la Faculté ne pourront plus participer à l'organisation du concours.

L'assemblée constitutive de cette future association se réunira en décembre après adoption des statuts par la fondation René Cassin. Cette année, les inscriptions demeurent sous la responsabilité de la fondation avant la validation du nouveau statut, afin de ne pas avoir une année blanche.

Madame le Doyen rappelle l'importance à participer à l'organisation de la tenue de ce concours pour la faculté, c'est l'occasion de renforcer les partenariats avec la cour européenne des droits de l'homme, le conseil de l'Europe, le Barreau notamment. C'est une façon d'affirmer l'impératif des droits de l'Homme et des libertés qui sont les garantes de ces droits de l'Homme.

Madame Peggy DUCOULOMBIER précise que lorsque l'association sera créée, il faudra dénoncer la convention liant la fondation et la faculté pour ce concours. Actuellement, la convention prévoit l'accueil et la gestion des équipes et la faculté l'accueil et la gestion des membres du jury.

- Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de faculté.

8. Divers

Madame le Doyen évoque le partenariat entre la faculté et l'IHEJ qui va permettre de renforcer les liens entre les deux. L'IHEJ met à disposition de la faculté des ressources documentaires concernant les thématiques d'études et de recherche de l'IHEJ et pourra apporter son concours dans la formation et la recherche pour les thèmes communs. En accord avec les directions afférentes, cette convention portée par la faculté de droit engage également la fédération de recherche et l'école doctorale.

Madame le Doyen informe les membres du conseil de faculté qu'un courrier signé par la Présidence de l'université, la faculté de droits, de sciences politiques et de gestion, l'IEJ, l'ordre des avocats de Strasbourg et l'ERAGE, a été adressée à madame la ministre de l'ESRI, dans lequel est rappelé l'importance de permettre le choix de la langue allemande dans l'examen d'entrée à l'école d'avocat. Cette possibilité doit pouvoir être offerte dans la mesure où l'on a un contexte professionnel directement en relation avec des partenaires allemands et à la faculté de droit sont promues avec conviction et détermination les formations en allemand. En effet, Madame le Doyen cite les formations dispensées en allemand, notamment par le biais de diplômes tournés vers l'allemand (double diplôme Master Fribourg, Licence droits européens, licence intégrée avec Sarrebrück), insiste sur la bonne maîtrise de l'allemand mais aussi sur l'aspect disciplinaire en lui-même puisque les cours sur le droit allemand peuvent être enseignés en allemand. Enfin, il est possible de choisir dans les parcours généraux la langue allemande dans l'UE langue. Nous attendons donc la suite donnée à ce courrier.

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Bruno TRESCHER chargé de missions master AES, afin de faire un point sur les travaux de la faculté. La rénovation énergétique va prendre fin en février prochain au lieu de septembre 2019 puisque l'entreprise de désamiantage a été défaillante cet été. La commission de sécurité a validé le nouveau planning. Les travaux de démontage des ouvrants débiteront le 30 septembre sur l'extrémité du bâtiment Nord. La base Vie installée côté Nord sera démontée prochainement. Le SCD devrait quitter le bâtiment a priori en juin 2020. Une réflexion est en cours sur le réaménagement de cet espace en 8 à 9 salles de cours qui concorderait avec la destruction du Platane (10

salles). Ces travaux seront pris en charge par l'université, une enveloppe de 300 000 euros est allouée. Un comité de pilotage va se mettre en place pour la réalisation des études de faisabilité.

Madame le Doyen souligne l'importance de créer de nouveaux espaces d'enseignement d'autant plus que le nombre d'étudiants augmente notamment en master 1.

Monsieur Bruno TRESCHER indique que le Platane sera démoli en décembre 2020, la durée des travaux envisagée serait de 6 mois. Avec le départ du SCD en juin 2020, l'ouverture des salles pourrait se faire en janvier 2021.

En ce qui concerne le bâtiment, nous sommes en phase de réception, monsieur Bruno TRESCHER rappelle l'importance de faire remonter tous les dysfonctionnements. En effet, une entreprise intervient actuellement pour terminer l'installation de stores. Un point sera fait ensuite sur ce qui a été réalisé et s'il y a lieu d'émettre des réserves.

Participation de la faculté à l'événement European Youth event en mai 2020 : madame le Doyen évoque l'éventuelle participation de la faculté à cet événement. Les associations étudiantes seraient peut-être sollicitées. Madame le Doyen souhaite au préalable s'assurer des conditions d'organisation.

Quelques dates :

- Journées universitaires les 30 et 31 janvier 2020 au parc des expositions du Wacken
- JPO le samedi 7 mars 2020 de 10 h à 16 h.

Au terme de cette séance, madame le Doyen indique que le prochain conseil de faculté aura lieu le 14 octobre à 10h précédé du conseil de perfectionnement de la licence AES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h22.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

